# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE MARDI

### ABONNEMENTS:

Monaco — France — Algerie — Tunisie Un au, 12 fr.: Six mois, 6 fr.: Trois mois, 3 fr. Pour l'Etranger, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

# DIRECTION et REDACTION:

au Ministère d'Etat

### ADMINISTRATION:

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

# INSERTIONS:

Annonces: 0 fr. 75 la ligne. . . . Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

# MAISON SOUVERAINE

# Fiançailles

de S. A. S. Madame la Duchesse DE VALENTINOIS

~>>

S. A. S. la Duchesse de Valentinois, Petite-Fille de S. A. S. le Prince Souverain et Fille de S. A. S. le Prince Louis, a été fiancée, le jeudi 29 janvier, à un Représentant d'une des plus illustres Maisons de la Noblesse Française, le Comte Pierre de Polignac, fils du Comte Max de Polignac et de la Comtesse, née de la Torre, décédée.

S. A. S. le Prince Souverain a tenu à ce que la population monégasque fût informée la première, dans la personne de ses élus, d'un événement aussi important pour l'avenir de la Principauté. Dès que la demande officielle du Comte Max de Polignac, père du fiancé, a été agréée par S. A. S. le Prince et S. A. S. le Prince Louis, dans l'après-midi de jeudi, S. Exc. le Ministre d'Etat a été chargé, par télégramme, de réunir : M. Eugène Marquet, Président du Conseil National; M. Suffren Reymond, Maire de Monaco; M. le Docteur Marsan, Vice-Président du Conseil National, et de leur communiquer l'heureuse nouvelle, en les priant d'en faire part aux Corps élus et à la population monégasque.

M. Eugène Marquet. M. Reymond et M. le Docteur Marsan ont, spontanément, exprimé au Ministre d'Etat la joie avec laquelle cette nouvelle ne pouvait manquer d'être accueillie et lui ont fait part de leur intention de traduire eux-mêmes, par télégramme, les sentiments de la population monégasque

population monégasque. S. Exc. le Ministre d'Etat a été égale-

ment prié d'annoncer les fiançailles aux

Autorités de la Principauté.

Par l'acte du 16 mai 1919, S. A. S. la Duchesse de Valentinois a acquis pour Elle et Ses descendants les droits de succession à la Couronne de Monaco; Son mariage avec le Comte de Polignac n'apportera aucune modification à ces droits. Elle en restera Seule titulaire et l'entrée ainsi que la situation de Son mari dans la Famille Souveraine seront déterminées suivant le précédent créé, en 1715, par le mariage de la Princesse Louise-Hippolyte avec Jacques de Goyon Matignon, Comte de Torigny.

## SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE:

Ordonnance Souveraine portant nomination du Curé de la Cathédrale.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un chanoine. Ordonnance Souveraine relative à l'organisation de la Section française aux Expositions de Monaco de 1920. Décision Souveraine relative au taux d'intérêts des sommes versées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

### Avis et Communiqués :

Communiqué de l'Evêché relatif à l'installation de M. le Curé de la Cathédrale.

Avis relatif au Congrès de Monaco.

## LA VIE ARTISTIQUE:

Théâtre de Monte Carlo. — Les Aigles dans la tempête. Concert Classique.

### Variétés:

Notes sur les Fortifications du Palais de Monaco du treizième au dix-septième siècle.

# PARTIE OFFICIELLE

# ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2812.

ALBERT Ier

PAR LA GRACE DE DIEU PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

# Avens Ordenné et Ordennens:

M. l'Abbé Emmanuel Cotet, Aumônier de l'Hôtel-Dieu de Paris, est nommé Curé de la Cathédrale, en remplacement de Mgr Pierre-Marie Mercier, décédé.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le dix-sept janvier mil neuf cent vingt.

\* ALBERT.

Par le Prince : Le Secrétaire d'État, Fr. Roussel.

N° 2813.

ALBERT Ier

PAR LA GRACE DE DIEU PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

# Avons Ordonné et Ordonnons :

M. l'Abbé André Le Glay est nommé Chanoine à la Cathédrale de Monaco, en remplacement de M. le Chanoine Giannecchini, décédé.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le dix-sept janvier mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince : Le Secrétaire d'État, Fr. Roussel.

Nº 2814.

ALBERT Ier

PAR LA GRACE DE DIEU PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Nos Ordonnances des 20 octobre 1919 et 16 janvier 1920, relatives aux Congrès et Expositions de Monaco de 1920 pour favoriser le développement des Stations hydro-minérales, climatiques, touristiques et alpines des Nations alliées :

# Avans Ordonné et Ordonnons:

ARTICLE PREMIER.

Le Comité Français des Expositions est chargé de l'organisation de la Section Française aux Expositions de Monaco de 1920, conformément à la convention intervenue entre Notre Gouvernement et ce Comité, le 4 janvier 1920.

# \* ART. 2.

La Délégation du Comité Français des Expositions aux Expositions de Monaco de 1920 est ainsi constituée:

Président :

M. Georges Vinant, membre du Conseil de Direction;

Vice-Présidents:

MM. Defert, Président du Touring-Club de France;

Bonjean, Chef du Laboratoire d'Hy giène;

Secrétaire Général:

M. le Baron Thénard;

Trésorier :

M. Fernand George.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le dix-sept janvier mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince : Le Secrétaire d'État, FR. ROUSSEL.

# ALBERT Ier

PAR LA GRACE DE DIEU PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance en date du 4 juin 1881 sur la Caisse des Dépôts et Consignations;

### Avons Ordonné et Ordonnons :

Le taux des intérêts des sommes versées, soit à titre de dépôt volontaire, soit à titre de consignation, est fixé, pour l'année 1920, à un pour cent par an.

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Décision.

Donné à Paris, le premier janvier mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince : Le Secrétaire d'Etat, Fr. Roussel.

# AVIS & COMMUNIQUES

On nous communique de l'Evêché:

« S. A. S. le Prince vient de nommer M. l'Abbé Emmanuel Cotet, Curé de la Cathédrale de Monaco, en remplacement du regretté Mgr Mer-

« M. l'Abbé Cotet, qui appartenait au diocèse de Moulins, a été durant trente ans missionnaire en Orient. Il a été également recteur des Collèges du Caire et d'Alexandrie pendant douze ans.

« En dernier lieu, M. l'Abbé Cotet était aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Paris.

« Le nouveau Curé de la Cathédrale, qui n'est pas un inconnu à Monaco, a la réputation d'un administrateur avisé et d'un orateur éloquent.

« Son installation solennelle aura lieu le dimanche 1er février, à 9 heures et demie, en l'église Cathédrale.

« Nous espérons que les paroissiens se feront un devoir d'y assister.

« Après l'Evangile, le nouveau Curé adressera à l'auditoire un discours de circonstance.

« Des places seront réservées à MM. les Fonctionnaires qui voudront bien assister à la cérémonie. »

### Congrès de Monaco pour l'expansion des Stations thermo-minérales, climatiques et balnéaires des Nations alliées.

Nous rappelons que le but de ce Congrès est de favoriser le développement des Stations hydro-minérales, maritimes, climatiques et touristiques des Nations alliées] et d'attirer et retenir chez elles les nombreux étrangers qui fréquentaient avant la guerre les Stations de cure ou de tourisme du Centre de l'Europe.

Le Congrès de Monaco groupera à cet effet en session extraordinaire les six Congrès suivants:

1º Congrès d'Hydrologie et de Géologie. .

2° Congrès d'Hygiène et Climatologie.

3º Congrès de Thalassothérapie.

Congrès des Villes d'Eaux, Bains de Mer et Stations Climatiques.

5° Congrès de l'Alpinisme. 6º Congrès du Tourisme.

Ces Congrès s'ouvriront à la date du 15 avril 1920. Un pressant appel est adressé à tous ceux qui s'intéressent à un titre quelconque au but poursuivi,

but auquel, dans les circonstances présentes, s'attache pour la France en particulier, si riche en Stations thermales, maritimes et climatiques et en régions touristiques, un intérêt national qui n'é-

chappera à personne.

Une brochure indiquant d'une façon plus détaillée, pour chacun des Congrès, le but poursuivi, les questions qui y seront traitées et la composition de son Comité d'Organisation, sera envoyée en même temps qu'un bulletin d'adhésion à tous ceux qui en feront la demande adressée à M. l'Administrateur des Congrès, à l'Institut d'Océanographie, 195, rue Saint-Jacques, Paris (5°).

# LA VIE ARTISTIQUE

## THEATRE DE MONTE CARLO

# Les Aigles dans la tempête.

Ce n'est pas la première fois que l'auteur des « Aigles dans la tempête » vient faire applaudir, à Monte-Carlo, les productions dramatiques, filles de son talent.

Déjà, deux pièces de sa façon furent représentées ici : un Lord Byron et une Bérénice qui fait actuellement fanatisme, à la Comédie-Française, sous le titre de l'Hérodienne.

Comme il faut toujours dire la vérité et rendre à César ce qui appartient à César, il n'est que juste de rappeler que c'est à M. Canaple - lequel, avant la guerre, assumait, non sans bonheur, la charge de l'organisation des soirées de comédie - c'est à cet homme de goût artiste que les dilettantes sont redevables d'avoir fait connaissance avec deux des principales œuvres de M. Albert du Bois. La comédie héroïque, les Aigles dans la tempête, est donc le troisième ouvrage de M. Albert du Bois joué sur la scène de Monte-Carlo. Espérons que cet ouvrage aura, dans la suite, un sort aussi heureux, fournira une carrière aussi brillante que la triomphante Bérénice, muée en Hérodienne.

La nouvelle œuvre de M. Albert du Bois est beaucoup plus un drame, semble-t-il, qu'une comédie héroïque, si, vraiment, ainsi que l'affirme Beaumarchais: « le genre d'une pièce, comme celui de « toute autre action, dépend moins du fond des « choses que des caractères qui les mettent en « œuvre. » Souvent, non en écoutant le dialogue versifié, car M. du Bois est poète et poète aux larges envolées sonores, mais en suivant les péripéties, voire les rebondissements assez inattendus de l'intrigue, l'on ne peut s'empêcher de songer à Sardou - pas au Sardou de Patrie, mais bien au Sardou de Théodora et de la Tosca.

C'est dans la Rome impériale de la décadence que se déroule la trame imaginée par M. du Bois.

Le dernier des douze Césars, dont s'occupa Suétone, c'est-à-dire Domitien, celui-là même qui s'amusait à enfiler des mouches avec une épingle d'or, est l'un des aigles de la dramatique tempête. La patricienne Domitia Longina est l'autre. La passion - une passion prenant sa source dans la lancinante volupté charnelle chez Domitien, se nourrissant uniquement de vengeance et de haine du côté de Domitia - crée et entretient le plus effroyable conflit entre ces deux êtres. Situation que peint avec un extraordinaire relief ce vers s'échappant comme un sifflement de reptile des lèvres frémissantes de Donitia:

C'est mon horreur pour toi qui flatte ta luxure.

Et, dès l'instant où, après avoir contraint l'homme aimé par Domitia à se tuer, Domitien est accepté comme époux par la femme frappée en pleine affection et ivre de rage, la lutte est engagée.

Deux aigles se battaient, pourpres de crépuscule.

Pendant trois actes, chacun des deux personnages reste figé dans la même attitude: Domitia, accaparée, dominée par la haine du monstre qui lui ravit son cher fiancé et, aussi, il faut le constater, exaspérée contre elle-même qui subit, non toujours sans plaisir, les étreintes d'un mâle jamais assouvi; - Domitien, sorte de maniaque sadique, éperdu de désir, n'ayant qu'une idée fixe : la possession de la femme que la cruauté a jeté dans sa couche - hautaine patricienne de qui son orgueil de plébéïen parvenu se complaît à avilir la personne, à brutaliser les plus intimes sentiments.

Durant trois actes, l'action progresse si peu que l'on peut assurer qu'elle reste stationnaire. Deux fois, Domitia cherche à faire assassiner l'Empereur, objet de son exécration, deux fois ses projets sanguinaires échouent piteusement. Enfin, à l'acte supreme, les précautions étant mieux prises, Donitien tombe percé de coups... Et le combat cesse faute du principal combattant.

La pièce de M. Albert du Bois est pétrie de qualités. Le premier acte notamment est d'une exécution magistrale; il est d'une superbe concision dramatique et nous ne pensons pas qu'on puisse mieux et plus éloquemment exposer un suiet.

Le second acte a de quoi beaucoup plaire encore; malheureusement, le troisième déroute quelque peu, surtout en son commencement trop inexpliqué, sinon inexplicable. Et puis le revirement des sentiments de Domitien est si subit, si complet, paraît si sincère, qu'on se demande ce que tout cela veut

Le quatrième acte est beau dans son ensemble.

En somme, la « comédie héroïque » de M. Albert du Bois est une pièce d'un incontestable mérite. Magnifique en certaine de ses parties, elle n'est, à aucun moment, indifférente. Sans cesse, elle a fière

C'est vraiment l'œuvre d'un artiste et d'un poète. Défendu par Mile Piérat et M. de Max, deux artistes hors de pair qui s'incarnèrent à miracle dans les rôles de Domitia et de Domitien, l'ouvrage de M. du Bois eut encore la bonne chance de compter parmi ses interprètes MM. Daltour, Desfontaines, Jean Max, Collard, Laisney, Lagrange fils et Mile Zorelli.

La mise en scène servit l'œuvre et nous ne savons quels mots trouver pour donner une exacte idée de 🤏 la splendeur des décors de M. Visconti. Quelle sête pour les yeux!

L'accueil fait aux Aigles dans la tempête fut triomphal.

André Corneau.

### CONCERT CLASSIQUE

Après l'Ouverture des vénérables Abencérages du docte Cherubini qui ouvrait la séance, Mile de Valmalète offrit au public le régal peu commun d'une interprétation exquisement raffinée du Concerto en Ut mineur, pour piano et orchestre, de Beethoven. Cette composition, divinement imprégnée de Mozart, est d'une grâce infinie et Mile de Valmalète l'a jouée avec un sentiment, une délicatesse, un charme et un style auxquels on ne saurait rendre un trop éclatant hommage.

Pendant que nous nous occupons de cette rare artiste en l'art de pétrir l'ivoire, disons qu'il n'est pas possible de mieux exécuter que M11e de Valmalète, la difficile, pittoresque, colorée et ardente Fantaisie Hongroise de Liszt. Là, la remarquable pianiste mit en pleine lumière le don précieux qu'elle possède de saisir et de comprendre la signification d'une œuvre musicale et d'en rendre la véritable physionomie expressive.

On applaudit frénétiquement Mile de Valmalète, ce qui prouve que le public n'est point si indifférent que cela à la supériorité quand elle s'affirme avec évidence.

Oraison de René Doire; Schéhérazade (Asie) de Maurice Ravel; Cléopatre de Alfred Kullmann; Chanson de pêcheur, petit bijou de M. Gabriel Fauré et Tambourin, vieux, chant d'un auteur inconnu, fournirent à Mile Marcelle Doria, cantatrice, de belles occasions de déployer toute l'intelligence de ses intentions.

La nuit succède au jour, poème symphonique de M. Jean Bartholoni, est une œuvre qui mérite de retenir l'attention. Poétique de pensée et de réalisation, elle s'efforce de fuir la banalité. La musicalité, de tendance élevée, est volontiers savoureuse, et l'orchestre, traité d'une main sûre, exprime, commente et illustre l'éternel combat du jour et de là nuit, exalté la définitive victoire de la ruisselante et harmonieuse lumière sur l'ombre, dispensatrice de mystérieuse terreur...

Quel est l'avenir réservé à M. Bartholoni? Nous l'ignorons, n'étant pas prophète.

Cependant nous croyons, après avoir entendu le poème symphonique: la nuit succède au jour, que le jeune musicien est sur la voie qui conduit à la pleine réussite.

Le public a fait un chaleureux accueil à l'ouvrage de M. Jean Bartholoni.

L'intéressant Ballet de Djelma de Ch. Lefébvre clôturait le concert.

Et, comme toujours, le maître Léon Jehin se couvrit de gloire à la tête de sa valeureuse phalange d'instrumentistes sans peur et sans reproche.

# VARIÉTÉS

# Notes sur les Fortifications du Palais de Monaco du treizième au dix-septième siècle.

# I'e PARTIE L'Enceinte primitive.

Le cap rocheux de Monaco, assez étroit, mais allongé profondément dans la mer au-dessus de laquelle il émerge de quarante à cinquante mètres, offrait aux Génois, investis en 1191 du port d'Hercule et du territoire circonvoisin, un site incomparable pour l'établissement d'un château-fort.

Cette position, si robuste grâce à sa ceinture de falaises accores et de hauts escarpements, avait pourtant un côté faible: c'était la langue de terre qui la rattache à la montagne. Aussi les ingénieurs génois jugèrent-ils qu'il fallait planter un ouvrage défensif en travers de cet isthme pour couper le plateau à la gorge.

Plus tard, ils devaient construire une autre fortification à l'extrémité opposée du rocher, déjà dite de l'Éperon, contre les débarquements des pirates. Celle-ci fut appelée Château Neuf. La première, dont je vais entreprendre la description, recut dès lors le nom de Château Vieux.

Le Château Vieux avait été commencé le 10 juin 1215, sous la direction d'un maître d'œuvre appelé Fulco de Castello.

Il ne comportait qu'une enceinte de murailles, de neuf mètres de hauteur, appuyée par quatre tours.

La simplicité rudimentaire de ce dispositif convenait à un camp retranché de cantonnement pour un petit corps de troupe, dans un pays à peu près inhabité et très éloigné de la métropole.

On y voit pourtant réunis les éléments essentiels d'une place de guerre: les murs en rempart qui, quand ils relient deux tours, forment des courtines, et les tours, ou saillants, débordant l'alignement pour procurer des flanquements, qui permettent aux défenseurs de décocher des traits contre les flancs de l'ennemi.

A cette époque, l'attaque se faisant presque toujours à pied d'œuvre contre la courtine, qui offre moins de résistance, la principale qualité d'une forteresse résidait dans l'intégralité des ses flanquements.

Pour Monaco, où les obstacles naturels protégeaient l'assiette sur les deux versants du Rocher, tant du côté de la mer que de celui de la Condamine, cette condition était d'une observation moins rigoureuse qu'ailleurs; néanmoins elle s'imposait au front antérieur regardant la bourgade et, plus encore, au front opposé, en face de la montagne.

Il est difficile de se rendre compte aujourd'hui de l'application que les ingénieurs génois du treizième siècle ont fait de ces principes, car il n'existe, semble-t-il, qu'un seul vestige de l'enceinte primitive. C'est la base d'une tour, dont le sommet (de construction plus récente) dépasse le dôme de la Chapelle du Palais, entre la cour d'honneur et les jardins.

Sa forme tourmentée se rapproche en coupe horizontale du losange. Si cette forme insolite n'a pas été imposée par le socle rocheux sur lequel cette tour est assise, sa singularité trouverait peut-être sa justification dans un essai, gauche mais louable, tenté par Fulco de Castello pour atténuer un défaut inhérent aux saillants carrés.

Normalement, la tour bat les dehors de sa cour-

tine en enfilade, et la courtine défend sa tour par un tir oblique. Or, il est bien évident que les angles de la face d'un saillant quadrangulaire masquent en avant de celui-ci un espace en triangle, que les projectiles lancés des murailles latérales ne peuvent atteindre : un angle mort, où le pionnier ennemi trouve un abri.

En posant la tour Serravalle de biais, l'architecte se proposa, peut-être, de réduire cet angle mort.

Aucune précaution n'était supérflue, car au pied de la tour Serravalle, on avait percé une porte, qui devait être, pendant un siècle, la principale entrée du château.

Cette tour était basse et forte. Elle avait douze mètres de hauteur et sept mètres en saillie. Le développement de ses flancs était égal à celui de sesfaces, mais au seizième siècle on l'aretaillée. Intérieurement, elle était divisée par trois étages au-dessus du passage et du poste de garde au rez-de-chaussée.

Au premier étage se retrouvent les restes d'une grande chambre, qu'éclairait, sans doute, une fenêtre donnant sur la cour. Pendant le quatorzième siècle, on en en ouvrit une troisième vers la campagne. Deux minces archères permettaient de surveiller les sentiers d'arrivée et de reconnaître les gens avant de leur ouvrir.

La pièce a dû avoir six mètres dans les deux sens ; sa hauteur était de trois mètres à peu près. Ce qui subsiste des murs a conservé son enduit jaunâtre.

Le second étage n'avait, lui aussi, qu'une seule chambre, de mêmes dimensions que la précédente, mais sur laquelle a été prélevé, au seizième siècle, l'emplacement d'une cage d'escalier. Il est probable qu'on ne montait d'un étage à l'autre que par des échelles aboutissant à des trappes.

Entre la chambre du haut et la plate-forme de la tour, il y a eu la place d'un faux-comble pour abriter les munitions et les cordes des engins à ressort de la défense de sommet.

Toutes les divisions horizontales sont formées par des planchers. C'est une note à retenir. La tour, je le répète, paraît avoir été toute en saillie à l'extérieur. Ses murs en moellon calcaire, liaisonné à la chaux, n'ont pas un mêtre d'épaisseur.

Les Grimaldi s'en sont emparés le 25 décembre 1297. Expulsés de Gênes par la faction gibeline, ils prenaient leur revanche à Monaco.

Les autres parties de l'enceinte, qui appartiennent peut-être au treizième siècle, sont noyées dans les bâtiments. Il serait bien difficile de les reconnaître avec certitude après de nombreuses refaçons.

On a fait remarquer que l'aile du Nord de la cour est oblique par rapport à l'axe de celle-ci. Cette particularité, qu'elle a de commun avec la tour Serravalle, donnerait à penser que tout ce côté appartient au tracé primitif. Ce serait le seul du quadrilatère construit. Cette déviation pourtant ne serait pas une preuve. Dans un château de montagne comme celui de Monaco, la symétrie et l'équilibre des masses sont fréquemment sacrifiés aux exigences du terrain. Toutesois, on ne pourrait pas en dire autant de quelques murs de refend, de même orientation que la tour et que l'aile de la cour, qui sont conservés et commes égarés dans les logis de la façade du Palais. Leur discordance même avec les lignes architecturales de l'ensemble des bâtiments serait un témoignage que, si ces refends datent du premier état de la forteresse, tout ce front a été reconstruit à une époque postérieure.

(A suivre.) Chanoine de Villeneuve.

Agence Générale de Monaco 8, rue Caroline, Monaco

# CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date du six décembre 1919, M. Antinore ARTIOLI a cédé à M. MANUELLO Jean, le fonds de commerce de « Pension de Famille » sis à la Condamine, villa La Riva, rue Grimaldi, 25, à Monaco.

Les créanciers présumés de M. Antinore Artioli peuvent faire opposition à l'Agence Générale de Monaco, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

# CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Beuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date du 18 octobre 1919, Mme Pétronille DOMEREGO, veuve en premières noces de M. Henri-Auguste FABRE et épouse en secondes noces de M. Eusebio CERVIO, dûment autorisée par ce dernier, cède à Mme GAZELLE Lucie, épouse de M. Louis MIHIÈRE, et à ce dernier tant en propre que pour les dues assistance et autorisation à l'égard de son épouse, le fonds de commerce connu sous le nom de Bar Mentonnais, consistant en Restaurant et Buvette, qu'elle exploitait à Monte-Carlo, avenue Saint-Charles, nos 21 et 23.

Faire opposition entre les mains des acquéreurs, dans les délais légaux.

# CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 5 novembre 1919, enregistré, M. Jean-Antoine GAR-NERI, commerçant, demeurant à Monaco, a vendu à M. Antoine PEYRACCHIA, aiguiseur, demeurant à Monaco, villa du Pin, rue de Millo, 16, le fonds de commerce d'aiguiseur-coutelier, qu'il exploitait à ladite adresse.

Les créanciers de M. Jean-Antoine Garneri, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de vente entre les mains de M. Antoine Peyracchia, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, sous peine de forclusion.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

# BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

# AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers, a Monaco, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 29 novembre 1919, n'a pu se tenir par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

La réunion prévue pour le 29 décembre 1919 n'ayant pu avoir lieu, les Actionnaires sont convoqués, conformément à l'article 43 des Statuts, à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le Vendredi 27 février 1920, à 10 heures et demie du matin, au Siège de la Société, à Monaco.

# ORDRE DU JOUR :

- 1º Vérification de la sincérité des souscriptions à l'augmentation du Capital;
  - 2º Confirmation de cette augmentation;
- 3° Régularisation des modifications aux Statuts (art. 5, 6 et 52 des Statuts).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Étude de Me Lucien Le Boucher docteur en droit, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco.

# FORMATION DE SOCIÉTÉ

(Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.)

Aux termes d'un acte reçu par Me Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le treize janvier mil neuf cent vingt,

M. Charles BERNASCONI et M. Louis TCRREL, tous deux entrepreneurs de travaux publics, demeurant

Ont formé entre eux une société en nom collectif, ayant pour objet l'entreprise, en tous lieux et tous pays, de travaux de construction et de travaux publics ou

La durée de la Société est de dix années, qui ont commencé à courir le premier janvier mil neuf cent

Le siège social est fixé à Monaco, avenue du Castelleretto, no 10.

La raison et la signature sociales seront : Bernasconi

Les affaires et les intérêts de la Société seront gérés et administrés par M. C. Bernasconi et M. L. Torrel, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet. En conséquence, chacuu d'eux aura la signature sociale, mais il ne pourra en faire usage que pour les affaires de la

M. Bernasconi apporte à la Société un matériel estimé vingt mille francs, ci..... Une somme en espèces de trente mille 30.000 » M. Torrel apporte à la Société un matériel estimé vingt mille francs, ci ...... 20.000 » Une somme en espèces de trente mille

francs, ei... Total de l'actif social : cent mille francs, ci...... 100.000 fr.

Pareil extrait dudit acte de Société est déposé, ce jour, an Greffe du Tribunal de première instance de Monaco, le 22 janvier 1920, pour être transcrit et affiché conformément à la loi.

Pour extrait:

· Signé: Lucien Le Boucher.

# MONT-DE-PIÈTE DE MONACO

# VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété de Monaco a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, les

# Mercredis 11, 18 et 25 Février 1920,

de 10 heures à midi et de 14 heures à 16 heures, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant les mois de décembre 1913, et de janvier et février 1914, non dégagés, ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, etc.

N. B. - Des sursis seront accordés, sur demande, aux démobilisés, à leurs femmes ou à leurs veuves.

# ASSURANGES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction: Place Cassini, NICE

L'Abeille

RÉUNIES.

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière LA CIO L'YONNAISE D'ASSURANCES MARITIMES

Compie d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

Cie Assurances contre les accidents de toute nature: automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'arti-fice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil J.-B. FARAUT (1, place d'Armes, Condamine

Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

# SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PARK-PALACE

de Monte Carlo

# AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière du Park-Palace de Monte Carlo sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 25 novembre 1919, n'a pu se tenir par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

La réunion prévue pour le 29 décembre 1919 n'ayant pu avoir lieu, les Actionnaires sont convoqués, conformément à l'article 33 des Statuts, à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le Vendredi 27 février 1920, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siège de la Société, Park-Palace, à Monte Carlo.

Ordre du Jour :

- 1º Vérification de la sincérité des souscriptions à l'augmentation du Capital;
  - 2º Confirmation de cette augmentation;
- 3º Régularisation des modifications aux Statuts (Art. 7 des Statuts).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. .

# SOCIÉTÉ « AUTO-RIVIERA »

Société anonyme au capital de 2 Millions de francs Siège social a Monaco

En exécution d'une décision du Conseil d'Administration de la Société, en date du 26 janvier 1920, MM. les Actionnaires sont invités à opérer le versement des trois derniers quarts de leurs actions avant le 28 février prochain, au siège de la Société.

L'Administrateur délégué.

# "Le Courrier Musical"

# la Grande Revue Musicale de France (bi-mensuelle),

publie, cette année, des SUPPLÉMENTS MUSI-CAUX et améliore encore sa présentation. ---

Abonnements: 25 francs pour le Courrier Musical et 10 francs pour la Semaine Musicale qui donne les programmes de tous les Concerts.

Souscrire aux bureaux du Courrier Musical, 29, rue Tronchet, Paris.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. - 1020.

# BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344, 52022.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du l. mars 1919. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38072.

Exploit de M° Vialon, huissier à Monaco, en date du 1° avril 919. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 81829.

Exploit de M° Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 avril 1919. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 149658.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, supplée légalement par E. Miglioretti, en date du 13 mai 1918. Cinq Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etran-gers de Monaco, portant les numéros 161208 à 161212 inclus. (Renouvellement pour un an à dater du 20 mai 1919.)

Exploit de M. Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 juillet 1919. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 055996 à 056000 inclus.

Exploit de M° Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 novembre 1919. Quatorze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 03417, 03428, 20814, 50980, 50981, 50982, 62632, 62633, 70307, 70308, 71946, 124809, 124910 et 124811.

# Mainlevées d'opposition.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 14 janvier 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M. Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 janvier 1919. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 15756, 21962, 37293, 40706 à 40710 inclus.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 22232, 22936, 22953, 43411 et 43412.

Exploit de M. Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30

Exploit de M° Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1919. Dix Actioms de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 9612, 36496, 36811, 36812, 37243, 37244, 37245, 37358, 42287, 59109.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 jan vier 1919. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les nu méros 87456 et 134360.

Exploit de M. Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 février 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17903 et 27200.

Exploit de M° Vialon, huissier à Monaco, en daté du 3 mars 1919. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 38319, 39386 et 39387.

Exploit de M. Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 mars 1919. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 45246.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 mars 1919. Quatre Obligations de la Sociéte Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 102698 à 102701 inclus.

Exploit de M° Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 mars 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 37842, 38465, 38804, 56754, 56779.

Exploit de M. Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 avril 1919. Un Cinquieme d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n°38171.

### Mainlevées d'opposition (Suite).

1919. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5326, 6202, 49317 et 38858.

Exploit de M.Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 avril 1919. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 897, 5306, 7231, 20697 à 20700, 31118, 38151, 43607, 506440 à 50644.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 avril 1919. Une Action de la Société Anonyme des Baius de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 13456 et une Obligation de la même Société, portant le numéro 120985.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1919. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 156731 à 156740 inclus.

Exploit de M° Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 avril 1919. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 11755 à 11764 inclus, 102732 à 102739 inclus.

Exploit de M' Vialon, huissier à Monaco, en date du 24 avril 1919. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etraugers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 45761, 48337.

Exploit de M. Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 27 mai 1919. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 2238, 4836, 16630, 23152, 27687, 35116, 35226, 37545, 54022.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1919. Cinquante Obligations de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 75202 à 75251 inclus.

Exploit de M. Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 21 juin 1919. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

Exploit de M. Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1919. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 32117, 36617 et 36090.

Exploit de M° Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 juil-let 1919. Quatre Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant fes n° 102702 à 102707.

Exploit de M° Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 23 août 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 044853.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 12 septembre 1919. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 26244 et 41425.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 octobre 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 no-

vembre 1919. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 11267, 29125, 36744, 50720 et 52090.

Exploit de M° Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 dé-cembre 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numero 2846.

Exploit de M. Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 janvier 1920. Un Cinquième d'Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n. 52712.

# Titres frappés de déchéance.

Néant.